

**MAIRIE D'AGDE
DEPARTEMENT DE L'EDUCATION**

**RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL
DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE
Année scolaire 2010-2011**

LES DOSSIERS DOIVENT ETRE DEPOSES AU DEPARTEMENT DE L'EDUCATION

NOM (du responsable légal)

PRENOM

ADRESSE

TELEPHONE

Enfants pour lesquels l'aide est demandée.

NOMS	PRENOMS	ECOLE

COMPOSITION DE LA FAMILLE	NOM	PRENOM	Né(e) le	SITUATION
Chef de famille				
Conjoint				
Enfant 1				
Enfant 2				
Enfant 3				
Enfant 4				
Enfant 5				
Enfant 6				
Autres personnes à charge				

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA DEMANDE

- ◆ Copie du livret de famille.

- ◆ Si tel est le cas, jugement de divorce ou attestation de l'avocat pour procédure de divorce ou séparation en cours.

- ◆ Pour les couples non mariés, une attestation de domicile de chacun des parents.

- ◆ Justificatifs des ressources des 6 derniers mois des différents membres de la famille :
 - Les 6 derniers bulletins de salaires, pour le BTP bulletin de congés payés.
 - Contrat saisonnier
 - Dernier avis de paiement ASSEDIC et dernière notification de droits
 - Avis de paiement de stage
 - Attestation actuelle de la Caisse d'Allocation Familiale détaillant le montant des prestations
 - CPAM : indemnités journalières, maladie, accident, congés maternité...)
 - Pensions, rente,

- ◆ Dernière quittance de loyer détaillée (loyer et charges) ou tableau d'amortissement des emprunts pour l'acquisition du logement

- ◆ Dernier avis d'imposition reçu ou dernière déclaration de revenus

- ◆ Le certificat de scolarité pour les enfants inscrits en enseignement supérieur.

En ce qui concerne les enfants ayant quitté l'école et vivant au domicile, il est nécessaire de joindre à la demande, en plus des revenus éventuellement perçus :

- Le dernier talon de pointage ANPE
- L'attestation de stage
- Le contrat de travail

La tarification de la cantine est calculée en fonction du Quotient Familial (QF).

Mode de calcul du Quotient Familial (QF)

Ressources mensuelles du foyer – loyer brut ou échéance d'emprunt

Nombre de personnes au foyer